

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER R-3622-07

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1 DU RNCREQ

Document de présentation

- 1.1 Veuillez déposer en preuve la présentation « Demande d'approbation d'une entente globale cadre » de la Rencontre technique du 19 mars 2007.
 - 1.1.1 Veuillez compléter les tableaux aux pages 5 et 13 de ce document en ajoutant la quantité d'énergie patrimoniale non utilisée pour chaque année.
 - 1.1.2 À l'égard des chiffres présentés à la page 9 de ce document, veuillez indiquer précisément le type de calcul utilisé ainsi que les heures utilisées. S'agit-il de moyennes pondérées? Sinon, veuillez fournir la formule de calcul utilisée.
 - 1.1.3 À l'égard des tableaux présentés à la page 11 de ce document, s'agit-il des prix moyens pour les 300 heures (ou 100 heures, etc.) au *prix* le plus élevé dans les marchés mentionnés, ou plutôt s'agit-il des prix moyens pour les 300 heures (ou 100 heures, etc.) où la *demande* était la plus élevée dans le réseau d'Hydro-Québec?

Méthode d'affectation de bâtonnets

Préambule : À la rencontre technique, les représentants d'HQD ont expliqué la méthode utilisée pour affecter les « bâtonnets » à la fin de l'année, soit :

la soustraction de la courbe de puissances classées de l'énergie patrimoniale de celle de l'énergie tirée de HQP pour l'année précédente.

- 2.1 Veuillez confirmer la justesse de la description mentionnée en préambule, en fournissant toute correction ou précision nécessaire pour bien comprendre la méthode utilisée par HQD.
- 2.2 Veuillez préciser dans quelle mesure HQD exerce sa discrétion dans ce processus. Le cas échéant, veuillez préciser les critères utilisés.

Suivis de la décision D-2005-203

Préambule : En réponse à une demande du RNCREQ, HQD a fourni aux participants deux fichiers Excel.

- 3.1 Veuillez confirmer que ces deux fichiers correspondent aux documents B4 du 22 février 2007?
- 3.2 Veuillez confirmer que la colonne K (« Volume d'électricité mobilisée par le Distributeur en dépassement de l'électricité patrimoniale », ou la valeur « 5 ») est égale à la colonne I (« Proxi pour évaluer le volume d'électricité mobilisé par le Distributeur au titre d'électricité patrimoniale », ou la valeur « 3 ») moins la colonne J (« Volume d'électricité patrimoniale (bâtonnets affectés », ou la valeur « 4 »), lorsque cette différence est positive. Si cela n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi et indiquer comment la valeur « 5 » est calculée.
- 3.3 Veuillez confirmer que le résultat de la soustraction de la valeur 4 moins la valeur 3 est égale à la quantité d'énergie patrimoniale non utilisée, lorsque le résultat de cette soustraction est positif. Si cela n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi et indiquer comment calculer la quantité d'énergie patrimoniale non utilisée.

Contraintes de réseau

Préambule : Lors de la rencontre technique, HQD a mentionné les contraintes liées à l'exploitation du réseau de transport qui limitent la possibilité d'importation de l'électricité lors des périodes de très faible demande.

- 4.1 Veuillez expliquer en détail les contraintes du réseau qui pourraient limiter le possible recours à des importations lors des périodes de très faible demande.
 - 4.1.1 Veuillez fournir des précisions quantitatives à l'égard de ces contraintes.
 - 4.1.2 Veuillez expliquer le processus que suivra TransÉnergie en vertu de ses Tarifs et conditions dans le cas où HQD programme une importation qui ne peut pas être exécutée en raison de ces contraintes.
 - 4.1.3 Dans le cas invoqué à la question précédente, à qui seraient imputables les coûts additionnels qui résultent de l'indisponibilité du chemin sollicité ?

Achats auprès des marchés avoisinants

- 5.1 Veuillez indiquer les délais minimaux pour programmer un achat sur les marchés avoisinants.

Prix

Référence : Document de présentation, p. 12

Préambule : L'entente-cadre maintient le prix de 300 \$/MWh pour les dépassements pour les 300 heures de plus forte contribution, malgré le fait que le coût du programme d'électricité interruptible a été réduit à 255 \$/MWh pour 40 heures d'utilisation et à 192\$ / MWh pour 100 heures d'utilisation.

- 6.1 Veuillez décrire les termes et conditions actuels du programme d'électricité interruptible, en expliquant l'évolution des prix.
- 6.2 Est-ce que, dans ses négociations avec HQP, HQD a essayé de faire diminuer le prix de ce bloc ?
 - 6.2.1 Sinon, pourquoi pas?
 - 6.2.2 Si oui, comment HQP a-t-elle justifié le maintien du prix ?
 - 6.2.3 Dans le cadre de ces négociations, HQP a-t-elle fourni de l'information concernant les coûts encourus par elle pour fournir ce service? Veuillez préciser, le cas échéant les motifs ou les coûts invoqués par HQP.

Stratégies commerciales

Préambule : Lors de la rencontre technique, il a été suggéré que HQD pourrait placer un « trailing bid » aux marchés avoisinants, en vertu duquel elle achèterait une certaine quantité d'énergie chaque fois que le prix descend sous un certain niveau (p. ex. 5 \$ / MWh).

- 7.1 Est-ce que HQD a exploré l'opportunité d'utiliser de tels outils pour réduire ses coûts d'approvisionnement?
 - 7.1.1 Le cas échéant, veuillez présenter votre analyse de l'opportunité d'avoir recours à ce type d'offre (trailing bid)?,
 - 7.1.2 Si vous n'avez pas encore procédé à une telle analyse envisagez vous de le faire dans un avenir rapproché? Sinon expliquez pourquoi